Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260922-DC_2026_200-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_200

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 21/09/2026

Secrétaire de séance : Monsieur Fabien LAMIRE

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 29 Votants (dont 3 pouvoir(s)) : 32	L'an deux mille vingt six, le vingt et un septembre le Conseil municipal réuni , après convocation légale, Date de convocation : le 15 septembre 2026

Etaient présents (voix délibératives) :
Monsieur Pierre LEONARDI, Monsieur Paul LAPAUSE, Monsieur Lionel LE MIGNANT, Madame Alexandra LEMERCIER, Monsieur Fabien LAMIRE, Madame Pauline SEGRETAIN, Monsieur Freddy ANDRIEUX-BIZEUL, Madame Sophie MARQUANT, Monsieur Benoît HOUYERE, Madame Anne BRIDEL, Madame Vanessa ALLAIN, Monsieur Philippe MAIGNAN, Monsieur Bruno LINNE, Monsieur Emmanuel COUVERT, Madame Carine GERMOND, Monsieur Patrick PLANCHET, Madame Justine DEBRIFFE, Madame Maryvonne TRAVERS, Monsieur Nicolas GRAVELLIER, Madame Janine BLUM, Monsieur Pierrick CHOUAN, Madame Roseline KNEZIC, Madame Nicole GENIN, Monsieur Pierre DUFEU, Madame Marie-Noëlle MORFOISSE, Madame Nadège LE FLOCH, Monsieur Jean-Benoît GERBAUD, Madame Jalila GIRAUD, Monsieur Gilles RENAULT

Ont donné pouvoir:
Madame Esthercadlie CARBON représenté(e) par Madame Roseline KNEZIC , Monsieur Jean-Louis BAHU représenté(e) par Monsieur Freddy ANDRIEUX-BIZEUL , Monsieur Erwann ROUGIER représenté(e) par Monsieur Jean-Benoît GERBAUD

Etai(en)t absent(s) :
Madame Christine HEUDE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260922-DC_2026_200-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_200

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 21/09/2026

- Convention financière avec l'association Aurore Culture Loisirs dans le cadre de la réhabilitation de l'ancien cinéma et de la création d'un tiers lieu

L'Adjoint au Maire expose :
,
Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération n°2025_144 du conseil municipal du 7 juillet 2025 relative au soutien de la ville pour la création d'un tiers-lieu intergénérationnel par l'association Aurore Culture Loisirs ;
Vu la délibération n°2026_169 du conseil municipal du 29 juin 2026 relative à la garantie d'emprunt accordée à l'association Aurore Culture Loisirs ;
Vu la demande de subvention de l'association « Aurore Culture Loisirs » (ACL), en date du 12 mars 2025, pour contribuer au financement de son projet de réhabilitation de l'ancien cinéma de Vitré en un tiers-lieu intergénérationnel ;
Vu l'avis de la commission Ressources et affaires générales en date du 9 septembre 2026 ;

Considérant l'objet de l'association « Aurore Culture Loisirs », fondée en 2004, à savoir l'organisation de loisirs pour la population de Vitré communauté et du pays de Vitré, dans les domaines culturel, sportif et de la santé ;

Considérant le projet de l'association Aurore Culture Loisirs de réhabiliter l'ancien cinéma de Vitré en un tiers-lieu intergénérationnel ;

Considérant que ce projet contribue aux politiques publiques municipales suivantes :
- Renforcer l'attractivité du centre-ville de Vitré ;
- Développer la politique culturelle et sociale de la Ville en mettant à disposition des espaces et animations pour les habitants, associations, entreprises et collectivités et en favorisant l'accès à des activités diversifiées pour tous ;
- Maintenir la capacité de stationnement à proximité du centre-ville en conservant une utilisation publique du parking associé au site ;

Considérant les enjeux, pour la Ville de Vitré, de la réhabilitation de ce site en termes d'offre de salles à louer à destination des associations et habitants au regard des besoins ;

Considérant la volonté de la Ville de soutenir un projet contribuant à la cohésion sociale et à son développement culturel et sportif ;

Considérant la volonté de la Ville de soutenir ce projet par l'intermédiaire d'une subvention d'investissement de 500 000 € ;

Considérant que le versement de ce soutien financier est conditionné à la signature d'une convention financière à conclure entre la Ville de Vitré et l'association Aurore Culture Loisirs ;

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :
- d'approuver les termes de la convention financière relative au versement d'une subvention d'investissement à l'association Aurore Culture Loisirs, annexée à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention financière ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à verser la subvention de 500 000€ au profit de l'association Aurore Culture Loisirs.

Il est procédé au vote :

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260922-DC_2026_200-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_200

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Abstentions : 4
Ne prend pas part au vote : 0
Nombre de votants : 32
- Nombre de voix pour : 27
- Contre : 1

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, approuvent la question à la majorité des votants.

Fait à Vitré,

Le Maire,
Pierre LÉONARDI

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)
Signé par Pierre LEONARDI
Maire de Vitré
23 sept. 2026
VITRÉ Porte de Bretagne

Le Secrétaire de séance
Fabien LAMIRÉ

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)
Signé par Fabien LAMIRÉ
Adjoint en charge de l'Urbanisme, Foncier, Transitions
24 sept. 2026
VITRÉ Porte de Bretagne

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.